

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Marc CHAUVIN**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/12/2015 (accusé de réception du 15/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vente d'un terrain à la société centrale biogaz de Quimper pour la réalisation d'une centrale de méthanisation. Cession d'une parcelle complémentaire.

Le conseil municipal du 02 octobre dernier a validé la cession d'une parcelle de 26 500 m² environ à la société centrale biogaz de Quimper. Cependant une parcelle nécessaire au projet n'a pas été intégrée. Il convient donc de le faire.

Le conseil municipal en date du 02 octobre 2015 a validée la cession d'un terrain de 26500 m² environ à la société Centrale Biogaz de Quimper. Cependant la parcelle EW 165 de 32 m² n'a pas été intégrée. Elle est cependant nécessaire pour réaliser le futur accès de la centrale de biogaz.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser la vente de la parcelle EW 165 de 32m² environ à la société Centrale Biogaz de Quimper au prix de 25 € HT le m², conformément à l'avis de France domaines.

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir avec la société Centrale Biogaz de Quimper.

Le maire,

Ludovic JOLIVET